

TABLEAU 14

**PROPORTION D'ENFANTS ET DE PERSONNES ÂGÉES
PAR RAPPORT À LA POPULATION ET À LA MAIN-D'OEUVRE
ACTIVE PRÉVUES AU CANADA, 1986-2031**

Année	0-19 ANS			65 ANS ET PLUS		
	Nbre	% de la population	% de la main-d'oeuvre	Nbre	% de la population	% de la main-d'oeuvre
		%	%		%	%
1986	7 392	28,9	57,3	2 738	10,6	21,2
1991	7 389	27,6	53,7	3 154	11,8	22,9
2001	7 273	25,5	48,2	3 837	13,4	25,4
2011	6 717	22,7	43,6	4 578	15,4	29,7
2021	6 506	21,4	44,0	6 018	19,9	40,7
2031	6 262	20,7	44,5	7 383	24,5	52,4

Source : Adapté de Frank Denton et Byron Spencer, «Population Change and the Future Labour Force», janvier 1987. Document d'information pour l'étude réalisée récemment dans le cadre de l'examen de la démographie et de ses conséquences sur la politique économique et sociale, entreprise par Santé et Bien-être social Canada. Remarquer que les chiffres de la colonne «Pourcentage de la main-d'oeuvre» ne sont pas les proportions projetées de ces groupes d'âge au sein de la main-d'oeuvre, mais simplement les pourcentages qu'ils représentent par rapport à la main-d'oeuvre.

Cette évolution, combinée à une plus grande concurrence internationale et à notre inaptitude croissante à nous protéger contre les forces internationales, nous impose d'accorder priorité à la meilleure éducation possible de nos enfants et au développement des ressources humaines. Le Canada, notamment en ce qui touche ses régimes de santé et de retraite, ne pourra tout simplement pas se permettre de laisser 16 p. 100 de ses enfants dans la pauvreté, avec tout ce que cela entraîne de faible scolarisation et d'incompétence de la main-d'oeuvre.

Le tableau 15 présente les coûts prévus par travailleur de trois séries de programmes sérieusement touchés par le vieillissement de la population : la première comprend les prestations versées aux personnes âgées et financées par les impôts, soit la pension de vieillesse (PV), le supplément de revenu garanti (SRG) et l'allocation au conjoint (ACT); la deuxième série comprend le régime de pension du Canada (RPC) et le régime des rentes du Québec (RRQ), dont les cotisations proviennent des employeurs et des employés; et la dernière, les programmes de santé publics.

Les sommes figurant au tableau 15 indiquent le coût prévu pour chaque travailleur en dollars constants de 1990. Le coût total supporté par chaque membre de la main-d'oeuvre, pour les trois séries de programmes, augmente de 4 500 \$ en 1991 à 8 300 \$ en 2031. Donc, si le travailleur d'aujourd'hui payait le même prix que devront payer ses enfants, il lui en coûterait 3 800 \$ de plus. En dollars d'aujourd'hui, le coût total des trois séries de programmes passera d'environ 59 milliards de dollars à quelque 109 milliards. Cet accroissement du fardeau souligne l'importance de s'assurer que tous les futurs membres de la main-d'oeuvre soient les plus productifs possible.